

DÉLIBÉRATION**COMMUNE DE VALLONS-DE-L'ERDRE
(LOIRE ATLANTIQUE)****SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DÉCEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le douze décembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE, dûment convoqué le six décembre deux mille vingt-trois, s'est réuni salle du conseil municipal à VALLONS-DE-L'ERDRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves PLOTEAU, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

PRÉSENTS : Monsieur le Maire, Madame Sophie GILLOT, Monsieur Luc LÉPICIER, Madame Gaëlle TERRIEN, Monsieur Franck COUTY, Madame Léa GUILLET, Monsieur Hubert PLOTEAU, Madame Magali PETITRENAUD, Monsieur Mickael VALLÉE, Madame Valérie VÉRON, Monsieur Olivier BÉZIE, Monsieur Frédéric DUBOIS, Madame Christelle ESNAULT, Madame Sonia ESNAULT, Monsieur David ÉVAIN, Madame Jennifer GODIN, Monsieur Frank GUILLAUMEUX, Monsieur Nicolas LEDUC, Monsieur Thierry MARQUIS, Madame Maud MERING, Madame Laëtitia NYS, Monsieur Jean-Charles OLIVE, Madame Dominique RIOU, Monsieur Stéphane TRÉBOUVIL et Monsieur Thierry VANDAELE

EXCUSÉS : Madame Gaëlle BOURGEOIS ayant donné pouvoir à Madame Christelle ESNAULT, Monsieur Olivier CADIOT, Madame Catherine HAMON et Madame Marie-Danielle RICHARD

ABSENTS : Madame Sabine ANGINARD, Monsieur Sébastien FOULONNEAU, Madame Louise MOREAU et Madame Marine VIAUD

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Léa GUILLET

Nombre de conseillers	
En exercice.....	33
Présents.....	25
Votants.....	26

DCM n°245/2023 - 7.1.6

Tarifs communaux pour l'année 2024

Rapporteur : Madame GILLOT

Les membres de la commission communale moyens généraux, réunis le 23 novembre 2023, proposent d'appliquer une augmentation de 5% aux tarifs communaux avec l'application d'un arrondi au dixième de centimes d'euro supérieur pour les montants inférieurs à 10,00 euros et à l'euro supérieur pour les montants supérieurs à 10,00 euros.

Il est également proposé :

- de ne pas modifier les tarifs « cimetières communaux » car ils ont fait l'objet d'une augmentation le 1^{er} avril 2023,
- de maintenir les tarifs « gobelets réutilisables non restitués ou détériorés » et « entrées au mini-golf »,
- d'appliquer une tarification unique au lot pour la vaisselle de la salle de Bonnoeuvre et de la Maison Commune des Loisirs, à savoir 16,00 euros pour un lot de cinquante couverts et 25,00 euros pour un lot de 100 couverts,
- de ne plus appliquer de tarifs pour la vaisselle cassée,
- d'ajouter une ligne « caution pour nettoyage insuffisant » avec un montant de 200,00 euros et une ligne « caution pour dégradations éventuelles » avec un montant de 600,00 euros sur l'ensemble des salles louées pour être en adéquation avec le règlement des salles sauf pour l'espace culturel Paul GUIMARD (ligne déjà existante).

Il a également été évoqué le maintien ou non de la tarification « réservation veille de location pour installation de 14 heures à 20 heures » pour l'espace culturel Paul GUIMARD. Les élus de la commission communale moyens généraux étant partagés, il a été souhaité que le bureau municipal émette un avis sur ce point. Aussi, les membres dudit bureau, réunis le 05 décembre 2023, ont émis un avis favorable au maintien de ce tarif pour la veille d'une location de 14 heures à 17 heures sur la base d'un prix de 25,00 euros par heure d'utilisation.

Les membres de la commission proposent également de maintenir les dispositions suivantes relatives aux locations des salles :

- la mise à disposition gratuite de salles aux associations communales pour leurs assemblées générales et manifestations à but non lucratif ; le choix de la salle devrait être fait en fonction du nombre de personnes attendu et sous réserve des disponibilités,
- la mise à disposition gratuite de salles pour les rassemblements familiaux après sépulture ; le choix de la salle devrait être fait en fonction du nombre de personnes attendu et sous réserve des disponibilités,
- la mise à disposition gratuite, sous réserve des disponibilités, de salles communales au bénéfice des entreprises implantées sur la commune pour les actions de formation à destination de leur personnel,
- le bénéfice d'une gratuité par an aux associations communales pour les manifestations à but lucratif, sauf pour la location de l'espace culturel Paul GUIMARD ; si la manifestation se déroulait sur plusieurs jours ou sur plusieurs week-ends consécutifs, la gratuité serait appliquée seulement pour le premier jour ; pour les jours suivants, l'association bénéficierait d'une réduction de 50%,
- une plus-value de 50% serait appliquée pour les locataires ne résidant pas sur la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE (sauf pour les locations de l'espace culturel Paul GUIMARD),
- une location à l'heure limitée à trois heures consécutives considérant qu'une demi-journée correspondrait à cinq heures de location et que, au-delà, le tarif de la journée s'appliquerait.

Madame PETITRENAUD demande si le tarif de location proposé pour le logement d'urgence concerne le logement des Riantières. Il est répondu que oui. Madame PETITRENAUD fait remarquer que ce logement est en principe mis à disposition pour une durée de deux jours maximum et que ce tarif sera peu ou pas utilisé.

Madame TERRIEN interroge les élus sur le fait qu'il est proposé que la vaisselle cassée ne soit plus facturée. Elle demande comment cela se passerait dans le cas où toute la vaisselle louée était cassée. Madame VÉRON répond que cela relèverait de la caution. Monsieur le Maire partage cet avis.

Considérant les propositions des membres de la commission communale moyens généraux réunis le 23 novembre 2023,

Considérant l'avis des membres du bureau municipal réunis le 05 décembre 2023,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représenté :

- **SUIT** les propositions émises par les membres de la commission communale moyens généraux et du bureau municipal telles que présentées ci-dessus ;
- **APPLIQUE**, pour l'année 2024, les tarifs tels que définis dans les tableaux ci-dessous ;

LOGEMENTS COMMUNAUX	Tarifs 2024
Logement meublé de la piscine - le mois hors charges	315,00 euros
Logement meublé rue des Riantières - la semaine charges comprises	59,00 euros

LOCATION DE MATÉRIELS	Tarifs 2024
Tribune mobile soixante places (par jour)	70,00 euros
Grille d'exposition (par jour)	1,20 euro
Barrière métallique (par jour)	1,20 euro
Praticable	6,90 euros

Gobelets réutilisables non restitués ou cassés	1,00 euro
Tribune - grille - praticable - barrière	Gratuité pour les associations communales
Percolateur	Gratuité pour les associations communales avec une caution de 80,00 euros

URBANISME	Tarifs 2024
Location d'un jardin communal au mètre carré	0,30 euro

CONCESSIONS DE CIMETIÈRE	Tarifs 2024
Concession funéraire adulte 15 années (2 mètres carrés)	200,00 euros
Concession funéraire enfant 15 années (1 mètre carré)	100,00 euros
Concession funéraire adulte 30 années (2 mètres carrés)	300,00 euros
Concession funéraire enfant 30 années (1 mètre carré)	150,00 euros
Concession funéraire adulte avec caveau deux places - 15 années (2 mètres carrés)	1 500,00 euros
Concession funéraire adulte avec caveau deux places - 30 années (2 mètres carrés)	1 600,00 euros
Concession funéraire adulte avec caveau trois places - 15 années (2 mètres carrés)	2 080,00 euros
Concession funéraire adulte avec caveau trois places - 30 années (2 mètres carrés)	2 180,00 euros
Columbarium 15 années	306,00 euros
Columbarium 30 années	510,00 euros
Terrain avec cave-urne fournie 15 années	306,00 euros
Terrain avec cave-urne fournie 30 années	510,00 euros
Plaque cave-urne	À la charge des familles
Plaque cinéraire avec gravure (columbarium et jardin du souvenir)	100,00 euros

MARCHÉ, COMMERCE ET COMMERCE AMBULANTS	Tarifs 2024
Commerçant abonné (marché) le mètre linéaire	0,80 euro
Commerçant passager (marché) le mètre linéaire	0,90 euro
Commerce ambulancier occupant le domaine public par place horaire de présence (avec ou sans branchement électrique)	5,80 euros
Implantation terrasse le mètre carré par mois	1,20 euro

PHOTOCOPIES PARTICULIERS (hors dossier à caractère social)	Tarifs 2024
FORMAT A4	
Noir et blanc recto	0,40 euro
Noir et blanc recto/verso	0,50 euro
Couleur recto	1,00 euro
Couleur recto/verso	1,40 euro
FORMAT A3	
Noir et blanc recto	0,50 euro
Noir et blanc recto/verso	0,60 euro
Couleur recto	1,40 euro
Couleur recto/verso	1,90 euro

PHOTOCOPIES ASSOCIATIONS	Tarifs 2024
Noir et blanc	0,40 euro (gratuité si fourniture papier)
Couleur recto	1,00 euro

BOIS DÉCHIQUETÉ	Tarifs 2024
Le mètre cube	32,00 euros

MINI-GOLF	Tarifs 2024
Enfant jusqu'à seize ans	2,20 euros
Adulte	4,30 euros
Enfant en accueil de loisirs	1,10 euro
Personne hébergée en foyer spécialisé	2,20 euros
Perte balle	2,20 euros
Club endommagé	33,00 euros

SWIN-GOLF	Tarifs 2024
Mise à disposition club (chèque caution par club)	86,00 euros
Balle l'unité	2,40 euros
Balles par 4	5,70 euros

SALLE DE LA FORÊT	Tarifs 2024	
	Commune	Hors commune
GRANDE SALLE SANS CUISINE		
Location à l'heure	25,00 euros	37,50 euros
Location à la demi-journée	103,00 euros	154,50 euros
Location à la journée/soirée	187,00 euros	280,50 euros
Location pour la (les) journée(s) suivante(s)	93,50 euros	140,25 euros
GRANDE SALLE AVEC CUISINE		
Location à l'heure	47,00 euros	70,50 euros
Location à la demi-journée	185,00 euros	277,50 euros
Location à la journée	294,00 euros	441,00 euros
Location pour la (les) journée(s) suivante(s)	147,00 euros	220,50 euros
PETITE SALLE AVEC CUISINE		
Location à l'heure	25,00 euros	37,50 euros
Location à la demi-journée	87,00 euros	130,50 euros
Location à la journée	108,00 euros	162,00 euros
Location pour la (les) journée(s) suivante(s)	54,00 euros	81,00 euros
LOCATION VAISSELLE (assiettes, tasses, verres et couverts)		
Lot pour 50 personnes	16,00 euros	
Lot pour 100 personnes	25,00 euros	
CAUTIONS		
Nettoyage insuffisant	200,00 euros	
Dégradations éventuelles	600,00 euros	

MAISON COMMUNE DES LOISIRS	Tarifs 2024	
	Commune	Hors commune
GRANDE SALLE SANS CUISINE		
Location à l'heure	25,00 euros	37,50 euros
Location à la demi-journée	134,00 euros	201,00 euros

Location à la journée/soirée	244,00 euros	366,00 euros
Location pour la (les) journée(s) suivante(s)	122,00 euros	183,00 euros
GRANDE SALLE AVEC CUISINE		
Location à la demi-journée	191,00 euros	286,50 euros
Location à la journée/soirée	300,00 euros	450,00 euros
Location pour la (les) journée(s) suivante(s)	150,00 euros	225,00 euros
EXTENSION SANS CUISINE		
Location à l'heure	25,00 euros	37,50 euros
Location à la demi-journée	34,00 euros	51,00 euros
Location à la journée/soirée	59,00 euros	88,50 euros
Location pour la (les) journée(s) suivante(s)	29,50 euros	44,25 euros
LOCATION RÉFRIGÉRATEUR/CONGÉLATEUR		
Location première journée/soirée	25,00 euros	
Location à partir de la deuxième journée/soirée	12,50 euros	
LOCATION VAISSELLE (assiettes, tasses, verres et couverts)		
Lot pour 50 personnes	16,00 euros	
Lot pour 100 personnes	25,00 euros	
Plats, saladiers, brocs, carafons et corbeilles à pain	Mise à disposition gratuite si location de vaisselle	
CAUTIONS		
Nettoyage insuffisant	200,00 euros	
Dégradations éventuelles	600,00 euros	

COMPLEXE SPORTIF HENRI GASNIER	Tarifs 2024	
	Commune	Hors commune
Location à la journée/soirée	136,00 euros	204,00 euros
Cauton nettoyage insuffisant	200,00 euros	
Cauton dégradations éventuelles	600,00 euros	

SALLE ANNEXE DE LA MAIRIE DE FREIGNÉ	Tarifs 2024	
	Commune	Hors commune
Location à l'heure	25,00 euros	37,50 euros
Cauton nettoyage insuffisant	200,00 euros	
Cauton dégradations éventuelles	600,00 euros	

SALLES DE MAUMUSSON	Tarifs 2024	
	Commune	Hors commune
SALLE SAINT-JOSEPH		
Location à l'heure	25,00 euros	37,50 euros
Location à la demi-journée	94,00 euros	141,00 euros
Location à la journée/soirée	170,00 euros	255,00 euros
Location pour la (les) journée(s) suivante(s)	85,00 euros	127,50 euros
Cauton nettoyage insuffisant	200,00 euros	
Cauton dégradations éventuelles	600,00 euros	
SALLE DU LAVOIR		
Location à l'heure	25,00 euros	37,50 euros
Location à la demi-journée	56,00 euros	84,00 euros
Location à la journée/soirée	102,00 euros	153,00 euros
Location pour la (les) journée(s) suivante(s)	51,00 euros	76,50 euros
Cauton nettoyage insuffisant	200,00 euros	
Cauton dégradations éventuelles	600,00 euros	

SALLE DES HÊTRES (uniquement aux associations)	
Location à la journée/soirée	181,00 euros
Location pour la (les) journée(s) suivante(s)	90,50 euros
Utilisation des gradins avec montage et / ou démontage par l'association (totalité ou moitié des gradins), y compris déstockage et rangement, montant comprenant le passage d'un agent communal pour vérifier l'installation	84,00 euros
Utilisation des gradins avec montage assuré par deux agents communaux et contrôle de l'installation	147,00 euros
Utilisation de la moitié des gradins avec montage assuré par deux agents communaux et contrôle de l'installation	111,00 euros
Utilisation des gradins avec démontage et rangement assuré par deux agents communaux	294,00 euros
Utilisation de la moitié des gradins avec démontage et rangement assuré par deux agents communaux	221,00 euros
Transport vers un autre site (montage / démontage faits par les associations ou par la commune)	À la charge de l'association (dans tous les cas)
Caution nettoyage insuffisant	200,00 euros
Caution dégradations éventuelles	600,00 euros
ABRI DU PLAN D'EAU	
Location avec électricité	26,00 euros 39,00 euros
Location sans électricité	Gratuité
Location aux associations (avec ou sans électricité)	Gratuité

ESPACE CULTUREL PAUL GUIMARD	Tarifs 2024
Forfait du lundi au jeudi hors jours fériés et veilles de jours fériés	- 25%
BAR - 110 mètres carrés - vin d'honneur	
Commune - association communale	98,00 euros
Hors commune	139,00 euros
1/4 DE SALLE ET BAR	
Commune	287,00 euros
Hors commune	380,00 euros
Association communale une location par an	150,00 euros
1/4 DE SALLE, BAR ET CUISINE	
Commune	408,00 euros
Hors commune	528,00 euros
Association communale une location par an	208,00 euros
1/2 SALLE ET BAR	
Commune	367,00 euros
Hors commune	477,00 euros
Association communale une location par an	192,00 euros
1/2 SALLE, BAR ET CUISINE	
Commune	522,00 euros
Hors commune	678,00 euros
Association communale une location par an	268,00 euros

3/4 SALLE ET BAR	
Commune	446,00 euros
Hors commune	575,00 euros
Association communale une location par an	233,00 euros
3/4 SALLE, BAR ET CUISINE	
Commune	640,00 euros
Hors commune	827,00 euros
Association communale une location par an	328,00 euros
GRANDE SALLE ET BAR	
Commune	545,00 euros
Hors commune	688,00 euros
Association communale une location par an	285,00 euros
GRANDE SALLE, BAR ET CUISINE	
Commune	777,00 euros
Hors commune	975,00 euros
Association communale une location par an	398,00 euros
CUISINE SEULE (uniquement pour un professionnel)	230,00 euros
PRESTATIONS DIVERSES	
Chambre froide	26,00 euros
Location de verres (les 100)	26,00 euros
Réservation veille de location pour installation de 14 heures à 17 heures - tarif à l'heure	25,00 euros
Intervention pour reconfiguration cloisons mobiles	41,00 euros
Installation du mobilier (forfait)	156,00 euros
Prestation nettoyage de la salle - l'heure	47,00 euros
PRESTATIONS TECHNIQUES	
Montage son et lumière - l'heure	47,00 euros
Montage son et lumière - l'heure (associations)	35,00 euros
Présence du régisseur technique - l'heure	47,00 euros
Présence du régisseur technique - l'heure (associations)	35,00 euros
TARIF SPÉCIAL RÉVEILLON SAINT-SYLVESTRE	
Organisateur professionnel de la commune	918,00 euros
Organisateur professionnel hors commune	1 720,00 euros
PÉNALITÉS	
Verres cassés (tarif à l'unité)	1,20 euro
Pénalités pour nettoyage insuffisant	419,00 euros
Pénalités dépassement horaires	104,00 euros
Pénalités perte badge	35,00 euros
FORFAIT UTILISATION GRADINS	
Commune et hors commune	345,00 euros
Associations communales	170,00 euros
Location jour supplémentaire ou soirée supplémentaire (même configuration)	Moins 50% sur le prix du 2 ^{ème} jour de location

SALLES DE SAINT-SULPICE-DES-LANDES	Tarifs 2024	
	Commune	Hors commune
SALLE DES PERMANENCES		
Location à l'heure	13,00 euros	19,50 euros
SALLE DES LANDES		
Location à l'heure	25,00 euros	37,50 euros
Location à la demi-journée	81,00 euros	121,50 euros

Location à la journée/soirée	147,00 euros	220,50 euros
Location pour la (les) journée(s) suivante(s)	73,50 euros	111,25 euros
Cauton nettoyage insuffisant	200,00 euros	
Cauton dégradations éventuelles	600,00 euros	
SALLE DE SPECTACLES SAINT-CLÉMENT		
Location à la journée/soirée	180,00 euros	270,00 euros
Location pour la (les) journée(s) suivante(s)	90,00 euros	135,00 euros
Cauton nettoyage insuffisant	200,00 euros	
Cauton dégradations éventuelles	600,00 euros	
ANNEXE SALLE DE SPECTACLES SAINT-CLÉMENT		
Location à l'heure	25,00 euros	37,50 euros
Location à la demi-journée	55,00 euros	82,50 euros
Location à la journée/soirée	99,00 euros	148,50 euros
Location pour la (les) journée(s) suivante(s)	49,50 euros	74,25 euros
Cauton nettoyage insuffisant	200,00 euros	
Cauton dégradations éventuelles	600,00 euros	

SALLES DE VRITZ	Tarifs 2024	
	Commune	Hors commune
SALLE MARIE BRÉMONT (sans soirée dansante et limite horaire fixée à 23 heures)		
Location à l'heure	25,00 euros	37,50 euros
Location à la demi-journée	82,00 euros	123,00 euros
Location à la journée/soirée	150,00 euros	225,00 euros
Location pour la (les) journée(s) suivante(s)	75,00 euros	112,50 euros
Cauton nettoyage insuffisant	200,00 euros	
Cauton dégradations éventuelles	600,00 euros	
SALLE DE L'ESCALE		
Location à l'heure	25,00 euros	37,50 euros
Location à la demi-journée	55,00 euros	82,50 euros
Location à la journée/soirée	99,00 euros	148,50 euros
Location pour la (les) journée(s) suivante(s)	49,50 euros	74,25 euros
Cauton nettoyage insuffisant	200,00 euros	
Cauton dégradations éventuelles	600,00 euros	
ESPACE DES ARDOISIÈRES		
SALLE SANS CUISINE		
Location à l'heure	25,00 euros	37,50 euros
Location à la demi-journée	194,00 euros	291,00 euros
Location à la journée/soirée	350,00 euros	525,00 euros
Location pour la (les) journée(s) suivante(s)	175,00 euros	262,50 euros
SALLE AVEC CUISINE		
Location à la demi-journée	251,00 euros	376,50 euros
Location à la journée/soirée	408,00 euros	612,00 euros
Location pour la (les) journée(s) suivante(s)	204,00 euros	306,00 euros
CAUTIONS		
Nettoyage insuffisant	200,00 euros	
Dégradations éventuelles	600,00 euros	

PERTE DE CLÉS	Tarifs 2024
Clés sécurisées	170,00 euros
Clés ordinaires	57,00 euros

- **MAINTIENT** une gratuité par an pour les associations communales pour les manifestations à but lucratif, sauf pour la location de l'espace culturel Paul GUIMARD ; si la manifestation se déroule sur plusieurs jours ou sur plusieurs week-ends consécutifs, la gratuité sera appliquée seulement pour le premier jour ; pour les jours suivants, l'association bénéficiera d'une réduction de 50% ;
- **MET À DISPOSITION** gratuitement des associations des salles pour leurs assemblées générales et manifestations à but non lucratif ; le choix de la salle devra être fait en fonction du nombre de personnes attendu et sous réserve des disponibilités ;
- **DÉFINIT** que la location à l'heure sera limitée à trois heures consécutives, qu'une demi-journée correspondra à cinq heures de location et que, au-delà, le tarif de la journée s'appliquera ;
- **MET À DISPOSITION** gratuitement des salles pour les rassemblements familiaux après sépulture ; le choix de la salle devra être fait en fonction du nombre de personnes attendu et sous réserve des disponibilités ;
- **MET À DISPOSITION** gratuitement, sous réserve des disponibilités, des salles communales au bénéfice des entreprises implantées sur la commune pour les actions de formation à destination de leur personnel.

Délibération publiée le 15 décembre 2023

**Le Maire,
Jean-Yves PLOTEAU**

**La secrétaire de séance,
Léa GUILLET**



Envoyé en préfecture le 15/12/2023
Reçu en préfecture le 15/12/2023
ID : 044-200078079-20231212-DCM_245_2023-DE

